
**LYCEE JEAN FAVARD
27 ROUTE DE COURTILLE 23000 GUERET
UAI : 0230051F**

Téléphone : 05.55.51.34.70 / courriel : ce.0230051f@ac-limoges.fr

**MISE EN CONCURRENCE
SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE**

POUR :

UN VOYAGE PEDAGOGIQUE EN ANGLETERRE

en 2025

**POUVOIR ADJUDICATEUR : Lycée Jean FAVARD représenté par Monsieur Le
Proviseur : Jean-Luc BAERT**

**Contact pour toute demande de renseignements :
Gestionnaire : David GIPOULOU**

NB : l'établissement est fermé du jeudi 18 juillet au jeudi 22 aout inclus.

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE

La présente consultation porte sur la fourniture d'un voyage scolaire au lycée Jean Favard en Angleterre, **sur les périodes suivantes** :

Entre le dimanche 05 janvier et le vendredi 07 février 2025 ou entre le dimanche 09 mars et le vendredi 04 avril 2025. La proposition devra être faite dans ce créneau **avec au moins 5 jours et 3 nuits sur place.**

Effectifs : de 49 à 53 élèves et 4 accompagnateurs.

Programme du voyage et prestations demandées :

- Visite de la ville de Windsor sur le chemin à l'aller ou au retour
- Visite de Bath – 1 journée
- Temps libre - visite de la ville en autonomie : Pulteney Bridge + shopping centre, abbaye (extérieur), maisons Géorgiennes de Queen's Square...
- Visite des thermes romaines et de leur musée
- Visite de Bristol – 1 journée
- Déjeuner « Fish and Chips »
- Pont suspendu de Clifton / gorges de l'Avon
- Stonehenge (gratuité demandée par notre lycée directement) + Cathédrale de Salisbury – 1 journée

Pôle transport :

Autocar avec un forfait kilométrique sur place, ceci pour assurer les différents déplacements entre les lieux d'hébergement et les sites à visiter. Il faudra certifier que le chauffeur a l'expérience d'un voyage en Angleterre.

Pôle hébergement / restauration

Un hébergement à proximité en pension complète pour 53 (petit déjeuner, repas chaud le soir et panier repas le midi). L'offre précisera le temps de trajet entre l'hébergement et les lieux visités.

Hébergement exclusif de tout autre voyage scolaire en famille hôteesse

Restauration pour l'ensemble du voyage à partir du jour 1 au soir jusqu'au jour 5 inclus en fonction de la proposition d'horaire de retour.

Pôle pédagogique et culturel :

Toutes les visites indiquées doivent faire l'objet d'une proposition dont le coût est intégré à votre offre.

Le prix du voyage doit inclure l'ensemble de ces prestations :

- le transport en autocar de tourisme au départ de l'établissement ainsi que le forfait kilométrique ; l'autocar devra répondre à tous les équipements réglementaires et législatifs en vigueur au moment du voyage, dans le respect des règles de sécurité qui s'imposent ;
- les frais de ferry et/ou d'Eurotunnel.
- les frais de péages et parkings ;
- l'hébergement et la pension complète des conducteurs ;
- l'hébergement des élèves et des accompagnateurs en famille hôteesse ;
- les entrées aux musées, sites et monuments, le prix des activités mentionnées au programme avec réservation ; l'entreprise devra réaliser les réservations et les paiements par avance pour le compte du groupe et garantir le remboursement des visites qui ne pourraient pas avoir lieu ;
- l'accès aux restaurants, cafétéria, pour les petits déjeuners, repas et dîners demandés au cahier des charges.
- une garantie annulation collective sera comprise dans l'offre de l'entreprise, une assurance annulation individuelle sera proposée en option proposée aux parents.

ARTICLE 2 - CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

2.1. Modalités d'exécution

Qualité

L'entreprise assure qu'elle respecte l'ensemble de la réglementation en vigueur relative au transport de passagers mineurs, et notamment toutes les règles concernant la sécurité des transports, les contrôles techniques auxquels sont soumis les véhicules, les habilitations que les conducteurs doivent posséder.

L'entreprise garantit que les familles d'accueil ne recevront que nos élèves sur la période proposée.

L'offre indiquera l'expérience du chauffeur mis à disposition sur la destination (Angleterre et South West)

Le prestataire devra être une agence de voyage titulaire d'une licence de tourisme ou une association agréée tourisme.

Le montant TTC du devis devra inclure la totalité des prestations énumérées.

Garanties

L'offre de l'entreprise contient une assurance annulation collective.

2.2. Prix et paiement

Forme du prix

Le prix est ferme.

Mode de règlement

Les factures seront adressées en deux exemplaires et devront comporter les mentions légales : nom, N° siret, adresse, coordonnées bancaires, montant hors taxe, taux de TVA, montant TTC en euros.

Le règlement interviendra par virement après « service fait », c'est-à-dire dès la remise de tous les éléments permettant la réalisation du voyage, au vu d'une facture.

Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus dans les conditions prévues du Code de la commande publique.

2.2. Modalités concernant les offres

Délai

Les offres devront être parvenues de façon dématérialisées sur le site de l'AJI pour le vendredi 06 septembre à midi.

Le site est disponible à l'adresse : <https://association.aji-france.com/>

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Dossier

Le dossier comprendra :

- Le présent document signé ;
- Une déclaration sur l'honneur, datée et signée, justifiant que le candidat •:
 - a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
 - n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
 - n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation pour infractions au code du travail.

2.3. Choix du fournisseur

La commission d'appel d'offre du Lycée Jean Favard se prononcera sur le choix retenu après examen des offres.

Toutes offres, incomplètes, ne respectant pas le cahier des charges ou non parvenues dans les délais seront écartées.

Une fois cette clause vérifiée, les critères retenus pour le choix de l'offre sont pondérés comme suit :

Pondération des critères :	Prix :	65%
	Qualité de l'offre :	35%